



REUNION PARENTS DE 6EMES  
MARDI 10 SEPTEMBRE 2024

# PRESENTATION DES PERSONNELS

- ▶ **M. AUZELY** : PRINCIPAL
- ▶ **MME LAPORAL** : PRINCIPALE ADJOINTE
- ▶ **MME ROUER** : GESTIONNAIRE
- ▶ **MME VALERIAUD** : CPE
- ▶ **M. MANSOURI** : Assistante pédagogique / assistante d'éducation référent des 6èmes
- ▶ **MME LECROSNIER** : SECRETAIRE DE DIRECTION
- ▶ **MME DURAND** : SECRETAIRE D'INTENDANCE
- ▶ **MME HUET** : INFIRMIERE
- ▶ **MME GIBOUR** : PSYCHOLOGUE DE L'EDUCATION NATIONALE
- ▶ **M. TOMASINI** : ASSISTANT SOCIAL
  
- ▶ **M. TUI**: Agent d'accueil
  
- ▶ **MME TALLET-PINET**: PROFESSEURE PRINCIPALE DES 6EME1
- ▶ **MME LESENNE** : PROFESSEURE PRINCIPALE DES 6EME2
- ▶ **MME BOURREAU** : PROFESSEURE PRINCIPALE DES 6EME3
- ▶ **MME CHACQUENEAU** : PROFESSEURE PRINCIPALE DES 6EME4
- ▶ **MME LE MERCIER** : PROFESSEUR PRINCIPAL DES 6EME5
- ▶ **MME THOMAS** : PROFESSEURE D'ULIS



INTERVENTION DE MME MANSOURI  
Assistante d'éducation référente



# INTERVENTION DE MME HUET

## Infirmière scolaire



# INTERVENTION DE MME WALCZAK sur la chorale

# FEDERATIONS DES PARENTS D'ELEVES

▶ FCPE


# REGLEMENT INTERIEUR

- ▶ TEXTE QUI FIXE LES DROITS ET OBLIGATIONS DES ELEVES ET DOIT ETRE SIGNE DES PARENTS ET DES ELEVES
- ▶ SE TROUVE DANS LE CARNET DE CORRESPONDANCE ET SUR PRONOTE
- ▶ L'ENSEMBLE DES PERSONNELS VEILLE A SON APPLICATION
  - ▶ POSSIBILITE DE PUNITION (tout personnel du collège)
  - ▶ POSSIBILITE DE SANCTION (uniquement le Principal et son adjoint)
  - ▶ ECHELLE DES PUNITIONS ET SANCTIONS
- ▶ ROLES EDUCATIF ET PEDAGOGIQUE
- ▶ FAIRE SENS POUR L'ELEVE ET QU'IL APPRENNE DE SES ERREURS (OU DE SES FAUTES)

# Précisions quant à la vie scolaire

- ▶ *« Conformément aux dispositions de l'article L.511-5 du code de l'éducation, issu de la loi n°2018-698 du 3 août 2018 qui pose le principe de l'interdiction de l'utilisation des téléphones portables à l'école et au collège »*
- ▶ La ponctualité et l'assiduité sont impératives pour une bonne scolarité, **Tous les cours inscrits à l'emploi du temps sont obligatoires.** Les retards et les absences sont quotidiennement enregistrés et traités. Le service de vie scolaire alertera les familles par l'intermédiaire de SMS.
- ▶ **Tout élève absent à un cours doit spontanément présenter à son professeur son carnet de liaison visé par la Vie Scolaire, faire remplir par son responsable légal un bulletin d'absence du carnet de liaison et le remettre au bureau des surveillants. Toute absence, même à une seule heure de cours, doit être justifiée dans les 24 heures.**
- ▶ Pour information 4 demi-journées d'absence non justifiées peuvent donner lieu à un signalement aux autorités académiques



- 
- ▶ Le régime de sortie « ROUGE » : L'élève doit être présent de 8h15 à 17h. Les élèves externes sont autorisés à sortir sur la pause méridienne.
  - ▶ • Le régime de sortie « BLANC » : L'élève est autorisé à entrer à la première heure de cours et à sortir à la dernière, ce dans le cadre de son emploi du temps habituel. En cas d'absence d'un professeur, il doit rester au sein de l'établissement.
  - ▶ • Le régime de sortie « VERT » : L'élève arrive dans l'établissement pour sa première heure de cours et sort après la dernière heure de cours réellement assurée.
  
  - ▶ **ATTENTION** : La présentation du carnet de liaison à l'entrée et à la sortie du collège est obligatoire. En cas d'oubli, une punition scolaire sera appliquée.



### En cas d'absence

- ✓ Le jour de l'absence, les responsables légaux doivent prévenir le collège de l'absence de leur enfant, dès 8h, soit par téléphone, message pronote (communication -> discussion -> bureau vie scolaire) ou par mail à l'adresse [vie-scolaire1-0450787L@ac-orleans-tours.fr](mailto:vie-scolaire1-0450787L@ac-orleans-tours.fr).
- ✓ Si l'absence se prolonge les responsables légaux doivent tenir informés l'établissement.
- ✓ Lorsque les responsables ont prévenu via pronote ou par mail, cela vaut pour justificatif. Lorsque les responsables ont prévenu par téléphone, un justificatif écrit est obligatoire lorsque l'élève revient au collège. Des billets roses sont prévus à cet effet dans le carnet agenda.
- ✓ Lors de son retour au collège, il passe en vie scolaire avec son billet rose, **avant d'aller en classe**.

### En cas de retard

- ✓ L'élève doit impérativement **passer en vie scolaire** pour justifier son retard **avant** de se rendre en classe.
- ✓ L'AED en vie scolaire lui demandera son carnet agenda pour y notifier son retard
- ✓ L'élève sera accepté en cours en présentant son carnet agenda à son professeur.
- ✓ Le retard devra être signé par les responsables légaux puis rapporté en vie scolaire.
- ✓ En cas de retards répétés, des mesures seront mises en place.

### En cas de dispense d'EPS

- ✓ L'élève apporte sa dispense complétée et le certificat médical du médecin à son professeur d'EPS.
- ✓ Le professeur remplit sa partie du billet de dispense et envoie l'élève en Vie Scolaire.
- ✓ La Vie Scolaire valide la dispense et récupère le certificat médical, pour transmission à l'infirmière scolaire.
- ✓ Si l'élève fait partie de la section sportive, il doit présenter sa dispense à M. Charbonneau pour validation.

### En cas de sortie exceptionnelle du collège

- ✓ Les parents doivent remplir un billet de sortie exceptionnelle (billet vert).
- ✓ Aucune dispense de cantine n'est possible avec les billets de sortie exceptionnelle.
- ✓ En cas d'absence d'autorisation exceptionnelle de sortie, la famille peut venir récupérer directement son enfant au collège, en signant le classeur de décharge de responsabilité situé à la loge.

### Oubli de carnet agenda

- ✓ Le carnet agenda est contrôlé dès l'entrée du collège. L'oubli sera signalé sur pronote. En cas d'oublis répétés des mesures seront mises en place.
- ✓ Sans carnet l'élève ne peut pas sortir du collège et devra attendre 17h en permanence. Les externes sortent à 12h25 en cas d'oubli de carnet.
- ✓ Une photo récente de l'enfant devra être obligatoirement apposé sur le carnet agenda.

### Documents remis aux élèves

- ✓ Les documents remis aux élèves doivent être collés dans le carnet de liaison, dans la partie correspondance avec la famille. Une page « documents remis à la famille » est y dédiée dans le carnet. Les parents des élèves pourront ainsi prendre connaissance des informations transmises.

### Circulation des élèves

- ✓ Les élèves doivent s'efforcer d'aller aux toilettes pendant la récréation et aux interclasses. L'accès aux toilettes est interdit pendant les heures de cours, sauf en cas d'urgence ou de protocole médical particulier. Le midi,

seules les toilettes de la cantine sont ouvertes, l'accès aux autres bâtiments étant rigoureusement interdit sans l'accompagnement d'un personnel.

- ✓ L'accès à l'infirmerie se fait pendant le temps de récréation, ou en cas **d'urgence réelle** avec un accompagnement et l'accord du professeur (billet infirmerie).
- ✓ Le hall de l'établissement n'est pas une extension de la cour de récréation, et les élèves ne doivent donc pas y stagner. Seuls les élèves se rendant en vie scolaire, au secrétariat ou à l'infirmerie sont autorisés à circuler dans cet espace.

### Passage au self

- ✓ Les élèves demi-pensionnaires terminant les cours à 11h25 ou 12h00 doivent se rendre au self dès l'ouverture. **Ils ne peuvent attendre 12h25 pour se présenter au self.**
- ✓ **Les élèves ayant oublié leur carte ne pourront plus passer selon l'ordre de passage, ils passeront en fin de service.**
- ✓ **Attention, les élèves prioritaires qui se présentent au self après 12h50, ne bénéficieront plus d'un passage accéléré.** Ils passeront au même titre que n'importe quel élève non-prioritaire.

### Casiers :

- ✓ Les casiers sont réservés aux élèves demi-pensionnaires et peuvent être attribués aux externes pour raison médicale.
- ✓ Chaque casier sera occupé par deux élèves de la même classe, sauf pour les élèves de la section foot qui auront un casier unique et individuel.
- ✓ Les familles fournissent le cadenas. Attention, pensez à avoir plusieurs clés, une pour chaque élève et idéalement une de secours.

### Propreté des locaux

- ✓ Tous les individus présents dans l'établissement sont responsables de sa propreté. Merci de respecter la propreté des locaux, pour le bien-être collectif et le respect du travail des agents d'entretien.

### Sécurité des lieux

- ✓ Les élèves devront impérativement s'astreindre aux consignes de sécurité donnée par l'administration

### Demande de changement d'emploi du temps

- ✓ Les demandes de changement d'emploi du temps ne peuvent être réalisées que par les délégués de classe. Ces derniers devront consulter et obtenir l'accord écrit des professeurs impactés avant de déposer une demande auprès de la principale adjointe.

### Transports

- ✓ À l'issue de la journée, les élèves transportés devront se ranger dans la cour du collège devant leur numéro de bus en attendant l'appel au micro pour signaler l'arrivée de ce dernier. En aucun cas pour des raisons de sécurité, les élèves ne sont autorisés à sortir du collège (sauf autorisation explicite d'un adulte).
- ✓ Les élèves présenteront leur carnet pour la sortie de 17h.

Le principal  
Mr Auzely

# Précisions quant à la cantine :

- ▶ Tout d'abord **le règlement intérieur est noté sur le cahier de liaison (P35)**
- ▶ **Le tarif des repas est unique : 3,45 €.** Le coût réel est de 8,11 €.
- ▶ Nous fonctionnons sur **2 régimes au choix : DP 3j ET D P4j** + les externes qui ne mangent qu'exceptionnellement au ticket (.
- ▶ **Les changements de régimes sont possibles jusqu'à la validation** des EDT définitifs
- ▶ Par contre, **le changement de régime n'est possible que pour le trimestre suivant (au plus tard 2 semaines avant le changement de trimestre)**
- ▶ **Une carte de cantine est fournie gratuitement en 6<sup>ème</sup> et doit être rendue au collège à la fin de 3<sup>ème</sup>.** Vous la conserverez **précieusement** pendant les vacances. **Toute carte perdue ou dégradée est facturée**
- ▶ **Les élèves qui sont inscrits à la cantine doivent y manger (les mots faits à la hâte le matin même « maman j'ai pas cours cet après-midi tu me fais un mot pour que je sorte ? » ne seront pas acceptés et l'élève ne pourra sortir (selon son régime de sortie) qu'après la cantine)**

- ▶ **La facturation est au forfait.**
- ▶ L'année est divisée en 3 trimestres :
  - ▶ De la rentrée au 31/12 (le plus long et le plus cher...)
  - ▶ Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars
  - ▶ Du 1<sup>er</sup> avril aux grandes vacances
- ▶ Des remises d'ordre (non paiement des repas non pris malgré l'inscription) seront effectués uniquement dans les cas suivants :
- ▶ En cas d'absence pour maladie : fournir un certificat médical à l'intendance → la remise n'est accordée **qu'au bout de 7 jours consécutifs**
- ▶ Si l'absence est due à une décision du collège (voyages, stages etc) la remise est automatique. Elle n'est pas due s'il y a exclusion temporaire du collège
  
- ▶ **En cas de difficultés de paiement, le fond social peut être demandé auprès de l'intendance.**
- ▶ **En cas de refus de paiement, des poursuites seront engagées.**
- ▶ **Les règlements sont à faire par chèque, CB, en espèce ou par virement.**

# L'ENTREE EN 6EME : UNE CONTINUITE DE L'ECOLE PRIMAIRE

- ▶ FIN DU CYCLE 3 CONSTITUE DES NIVEAUX CM1-CM2-6EME
- ▶ OBJECTIFS :
  - ▶ CONSOLIDER ET AFFERMIR LES COMPETENCES ACQUISES
  - ▶ PREPARER LE CYCLE 4 (5EME-4EME-3EME) PUIS L'ENTREE AU LYCEE
- ▶ SAS D'ENTREE ET REEL ENJEU
- ▶ RASSURER, ACCOMPAGNER, FORMER, EPANOUIR

# LES NOUVEAUTES DU COLLEGE

- ▶ EMPLOI DU TEMPS
- ▶ CARNET DE CORRESPONDANCE / cahier de texte
- ▶ PLUSIEURS ENSEIGNANTS (10 ENVIRON) DONT LE PROFESSEUR PRINCIPAL REFERENT DE LA CLASSE
- ▶ COURS DE 55 MINUTES
- ▶ CHANGEMENT DE SALLE ENTRE CHAQUE COURS
- ▶ COMMUNICATION VIA PRONOTE

# Accès à l'ENT et à Pronote POUR LES ELEVES

► <https://mon-e-college.loiret.fr/>



The screenshot shows the website interface. At the top left is the logo for 'mon-e-college loiretain'. The main banner features the text 'PARCOURS CITOYEN DEVOIR DE MEMOIRE' in large yellow letters, with 'du 21 au 25 octobre 2024' in white. Below this is an illustration of three people in historical military attire. A QR code is present with the text 'Inscrivez-vous jusqu'au 18 septembre'. In the top right corner of the banner area, the text 'Se connecter' is circled in yellow. Below the banner is a section titled 'Inscrivez-vous pour les prochaines vacances' with a sub-header 'Connexion des parents et élèves des établissements de l'éducation nationale'. This section contains several paragraphs of text explaining the EduConnect service. At the bottom left, there is a 'RENTREE SCOLAIRE' graphic with a smiling face, scissors, and books, accompanied by a photo of a man and the text 'Chères collégiennes, chers collégiens,'. The Loiret logo is visible in the bottom left and middle right of the page.



Responsable d'élève

### Je me connecte avec mon compte ÉduConnect

Identifiant Identifiant oublié? →

Mot de passe Mot de passe oublié? →

[Se connecter](#)

[Je n'ai pas de compte →](#)

Je me connecte avec FranceConnect



Collège Gutenberg

#### Dernières actualités de l'établissement

Actualités non lues 0 [VOIR TOUT](#)

#### Actualités de la collectivité

Tout afficher ▾

**30 Août 2024**  
**Un parcours citoyen sur le devoir de mémoire pour les collégiens (4e et 3e)**  
Du 21 au 25 octobre 2024, pendant les vacances d'automne, le Département organise la 3e édition du parcours citoyen sur le thème « Devoir de mémoire » à destination des collégiens. Durant ces quelques jours, les jeunes seront en immersion historique sur les traces de faits marquants de 1870 à la deuxième guerre mondiale.  
[ouverture des inscriptions](#)

**30 Août 2024**  
**Budget participatif des collégiens 2024/2025**  
Le Département du Loiret lance pour la cinquième année consécutive son budget participatif destiné aux collégiens. Cette initiative permet aux élèves de s'impliquer activement dans l'amélioration de leur

#### Aide du portail ENT

##### Premier accès à l'ENT, les choses à savoir !

L'utilisation du portail ENT est en général intuitive et l'ergonomie correspond aux standards généralement appliqués sur les sites internet. Vous pouvez cependant avoir besoin d'informations sur le fonctionnement de l'ENT et cette aide en ligne devrait pouvoir vous en apporter sur les points suivants :

- [Page d'accueil ENT avant connexion](#)
- [Connexion à l'ENT](#)
- [Page d'accueil ENT après connexion](#)
- [Favoris de l'utilisateur](#)
- [Avatar de l'utilisateur](#)
- [Changement d'établissement courant pour les utilisateurs qui exercent sur plusieurs établissements d'enseignement](#)
- [Activer/Réinitialiser](#)
- [Mot de passe oublié ?](#)

Les copies d'écran proposées correspondent à un affichage sur un ordinateur classique, mais le principe et le fonctionnement sont identiques sur les appareils mobiles. La vue s'adapte automatiquement à la taille de l'écran.





## MES FAVORIS



Espace Vie  
Scolaire

Lionel TUI  
Collège Gutenberg

## TOUS LES SERVICES

Rechercher un service...

Toutes les catégories



### Actualités de l'établissement

Les actualités proposées par l'établissement



### Actualités de la collectivité

Les actualités proposées par la collectivité partenaire



### Actualités du Rectorat

Les actualités proposées par le rectorat



### Aide du portail ENT

Aide générale pour la prise en main de l'ENT



### Documents de l'établissement

Les documents mis à disposition par l'établissement



### Documents de la collectivité

Les documents mis à disposition par la collectivité partenaire



### Documents du Rectorat

Les documents mis à disposition par le rectorat



### Éditeur de PDF

Outil d'édition de PDF: Signer, parapher, tamponner, compléter, fusionner, trier, pivoter, supprimer,...



### Espace Vie Scolaire

Accès à l'espace Vie Scolaire de l'établissement



### Instants métiers, regards de pros

Série de conférences thématiques sur les métiers et les secteurs professionnels.



### Kiosque de l'orientation

Le kiosque, des ressources pour l'orientation



### Médiacentre

Ensemble de ressources numériques de différents éditeurs, disponibles pour l'utilisateur



### Mon compte ENT

Gestion de mon compte ENT (informations, courriel, mot de passe,...)



### Orientation

Ressources pour l'orientation des élèves



### Plateforme vidéo

Plateforme de diffusion de vidéos



### Scolarité services

Portail scolarité services de l'éducation nationale

Accès Pronote



Informations personnelles

Cahier de textes

Notes

Compétences

Résultats

Vie scolaire

Rencontres Parents/Profs

Communication



Page d'accueil

Précédente connexion le vendredi 06 septembre à 20h21



### Emploi du temps

Aujourd'hui

Semaine Q2

9h15 MATHEMATIQUES  
10h15

10h30 SCIENCES VIE &amp; TERRE

11h30   
13h0013h00 LCA LATIN  
MARCHAND J.  
C02

13h30

13h50 MATHEMATIQUES  
DELRIEU F.  
[SEMEMS]  
B24

14h50

### Travail à faire pour les prochains jours

Pour aujourd'hui

#### MATHEMATIQUES

Non Fait

Apprendre le cours et Apporter le manuel

Pour demain

#### ANGLAIS LVI

Non Fait

Recopiez le tableau en pièce jointe dans le cahier. A l'aide du texte de votre maison (voir quiz), complétez la colonne de votre maison dans ce tableau.

5e - 1.2 Sorting Quiz.pdf



### Portail 1

Rechercher une ressource dans la base du CDI

### Agenda

Aucun évènement à venir

### Informations & Sondages

- INFO REGLEMENT DP / PAS DE MENSUALISATION ROUER C.
- EPS : informations variées Mme GEREMIA OTERO E.
- UNSS : portes ouvertes, en avant la reprise sportive! Mme GEREMIA OTERO E.

# INFORMATIONS PRATIQUES

- ▶ LES EMPLOIS DU TEMPS SONT ENCORE PROVISOIRES
- ▶ EVALUATION D'ENTREE EN 6EME EN MATHS ET EN FRANCAIS ENTRE LE 10 SEPTEMBRE ET LE 20 SEPTEMBRE 2024
  - ▶ 1 évaluation sur PC en mathématiques
  - ▶ 1 évaluation sur PC en français
  - ▶ 1 évaluation de la lecture (fluence)
- ▶ Le planning est rentré sur Pronote
- ▶ A chaque début d'après-midi (13h50-14h05), « silence on lit » : apporter un livre quel qu'il soit
- ▶ EVALUATION PIX (obligatoire pour tous les 6èmes)

# Zoom sur l'EPS / l'assurance personnelle

- ▶ Un élève peut être inapte à la pratique de l'EPS (blessure, maladie, ...). Il n'en est pas pour autant dispensé **du cours**
- ▶ La présence est donc obligatoire (sauf avis de l'enseignant d'EPS) et une activité lui sera proposée (arbitrage, ...)
- ▶ En cas de blessure durant le cours, il faut que l'élève informe l'enseignant. Une déclaration d'accident sera faite et disponible, le cas échéant, pour les parents.
- ▶ ATTENTION A L'ASSURANCE INDIVIDUELLE : fortement recommandée (durant la récréation, à la cantine, ...)

# LES MISSIONS DU COLLEGE : INSTRUIRE ET CO-EDUQUER

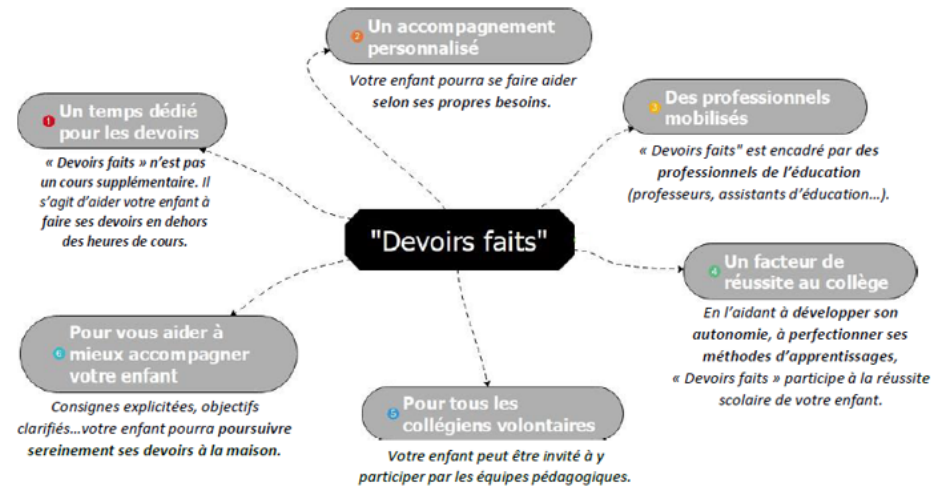
- ▶ **LES PARENTS SONT LES PREMIERS EDUCATEURS (LE COLLEGE CO-EDUQUE) , LES ENSEIGNANTS SONT LES PREMIERS INSTRUCTEURS (LES PARENTS CO-INSTRUISENT)**
- ▶ L'ENSEMBLE DU PERSONNEL S'IMPLIQUE DANS CES MISSIONS :
  - ▶ ENSEIGNANTS ; PERSONNELS DE VIE SCOLAIRE ; AGENTS ; PERSONNELS ADMINISTRATIFS
- ▶ NECESSITE DE L'AIDE ET DE L'APPUI DES PARENTS DANS LA COEDUCATION DES ENFANTS :
  - ▶ AGIR DANS LE MÊME SENS POUR QUE CHAQUE ENFANT DEVIENNE CITOYEN
  - ▶ LES PARENTS, PREMIERS EDUCATEURS DE LEUR ENFANT, DOIVENT CONTINUER A VEILLER SUR LEURS ENFANTS ET SOUTENIR L'ACTION EDUCATIVE

# Dispositif « Devoirs faits »

- ▶ Les élèves de 6èmes bénéficient de 2 dispositifs leur permettant de les aider dans les devoirs.
  - ▶ L'accompagnement aux devoirs réalisé par Mme Mansouri chaque semaine
  - ▶ Les devoirs faits sur inscription (formulaire à venir) valable sur un trimestre
- ▶ Les absences sont comptabilisées
  - ▶ **AMENER LE TRAVAIL A FAIRE ET SUR LEQUEL L'ELEVE VEUT TRAVAILLER**


## Réussir grâce à "Devoirs faits"

Le dispositif "Devoirs faits" propose aux élèves des études dirigées, avec des objectifs précis, un encadrement spécifique et un temps dédié (voir la charte du dispositif p43 du carnet).



À retourner au professeur principal, complété et signé (même en cas de refus) :

✂

 Collège GUTENBERG
<b>Inscription au dispositif « Devoirs faits » 2024-2025</b>
<b>Période 1 (1<sup>er</sup> trimestre) : Du 30-09-24 au 20-12-24</b>
Je, soussigné(e), ....., parent de l'élève ..... de la classe de .....
<input type="checkbox"/> <b>souhaite</b> inscrire mon enfant au dispositif « Devoirs faits ».
<input type="radio"/> <u>sur</u> un créneau <input type="radio"/> sur deux créneaux, si cela est possible
Les créneaux seront mis entre 10h30 et 17h, sur une heure où l'élève n'a pas cours. Pour des raisons d'organisation et d'ajustement des groupes, pour que les élèves ne soient pas trop nombreux, le créneau ne peut pas être choisi mais vous pouvez indiquer si l'élève a une préférence : .....
Un créneau supplémentaire est prévu en dehors des heures habituelles du collège, le <u>jeudi de 17h à 18h</u> . Merci de cocher cette case <input type="radio"/> si votre enfant est intéressé par ce créneau, en sachant qu'il n'y a pas de transport scolaire à 18h.
<input type="checkbox"/> <b>ne souhaite pas</b> inscrire mon enfant au dispositif « Devoirs faits ».
<i>Une fois votre enfant inscrit au dispositif, sa présence devient <b>obligatoire</b> aux séances de « Devoirs faits » pour toute la période et selon les créneaux qui lui seront indiqués et notés p44 de son carnet.</i>
Signature :



# Réforme des collèges : groupes de besoin

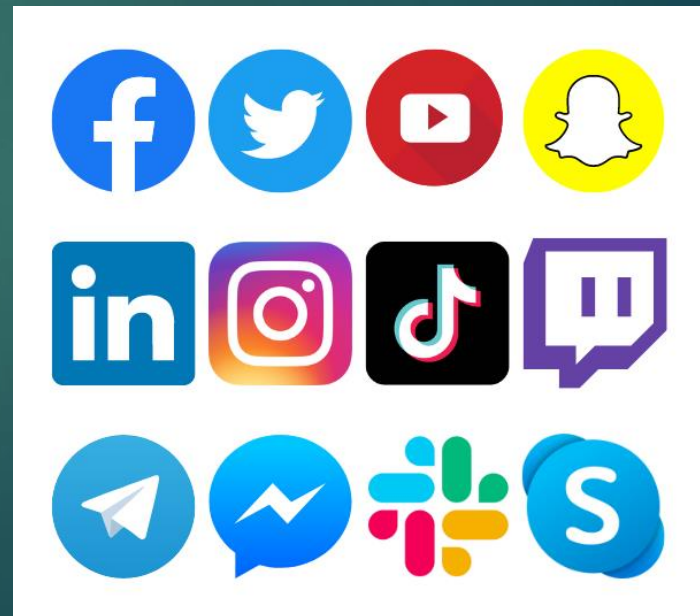
- ▶ Suppression du dispositif soutien et approfondissement
- ▶ Mise en place des groupes par compétence en liaison avec les enseignants du CM2
- ▶ Concernent tous les cours de français et de mathématiques
- ▶ Les classes de 6EMES sont réparties en 6 groupes (différents en maths et en français)
- ▶ Progression commune afin de permettre les changements de groupe
  
- ▶ OBJECTIF : regrouper les élèves les plus fragiles dans un petit groupe qui favorisera l'apprentissage/ le renforcement des fondamentaux

# HARCELEMENT SCOLAIRE

- ▶ DEFINITION : VIOLENCE REPETEE QUI PEUT ETRE VERBALE, PHYSIQUE OU PSYCHOLOGIQUE.
- ▶ LORSQU'UN ENFANT EST INSULTE, BATTU, BOUSCULE OU RECOIT DES MESSAGES INJURIEUX A REPETITION, IL S'AGIT DE HARCELEMENT
  - ▶ PHENOMENE SOURNOIS ET INVISIBLE
  - ▶ **DANGER DES RESEAUX SOCIAUX** (NOTAMMENT SNAPCHAT/TIK TOK/ et les autres à venir)
- ▶ ALERTER LES ENSEIGNANTS, LA DIRECTION
- ▶ DECLENCHEMENT DE LA CELLULE « PHARE » BASEE SUR LA METHODE DE LA PREOCCUPATION PARTAGEE qui comprend 8 adultes
- ▶ <https://college-gutenberg.fr/2024/09/le-harcelement-scolaire-si-on-en-parlait/>
- ▶ OBJECTIF : PROTEGER LES ENFANTS CONTRE TOUTE AGRESSION

# Petit point sur les enfants et le numérique...

- ▶ Nos FAMEUUUUUX réseaux sociaux
- ▶ <https://college-gutenberg.fr/2024/09/les-reseaux-sociaux-pour-les-nuls/>
- ▶ Et le temps d'écran, la règle des 3, 6,9,12



# Les temps d'écran

Tableau 2 : Temps d'écran moyens par jour (en heures et minutes) dans les grandes enquêtes de l'Anses et de Santé publique France

Tranches d'âge	Étude ENNS (2006-2007)	Étude INCA2 (2006-2007)	Étude INCA3 (2014-2015)	Étude Esteban (2014-2016)
3-6 ans	2h07	2h00	1h47	non disponible
7-10 ans	2h47	2h22	2h28	3h07
11-14 ans	3h31	3h12	3h38	4h48
<b>15-17 ans</b>	<b>3h27</b>	<b>3h50</b>	<b>4h50</b>	<b>5h24</b>
<b>Ensemble des mineurs</b>	<b>2h57</b>	<b>2h48</b>	<b>3h05</b>	<b>4h11</b>

Source : Commission à partir des données des études réalisées pour l'ANSES et Santé publique France

# SITE INTERNET ET ENT

► SITE DU COLLEGE :

► <https://college-gutenberg.fr/>

► CONNEXION A L'ENT DU LOIRET :

<https://mon-e-college.loiret.fr/>



# Bonne suite de réunion

- ▶ Mme Tallet-Pinet 6ème1 salle B22
- ▶ Mme Lesenne 6ème2 salle verte
- ▶ Mme Bourreau 6ème3 salle B12
- ▶ Mme Chacqueneau 6ème4 salle C05
- ▶ Mme Le mercier salle C22.